

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 13/2025

Colza

Dans les parcelles les plus avancées, les colzas ont déjà 5 à 6 vraies feuilles (CD15-16) alors que dans les parcelles moins favorables, éventuellement semées plus tard, ils n'ont qu'une à deux feuilles (CD11-12).

Décroûtage : Dans les parcelles à sol plus léger, les fortes précipitations survenues depuis les semis ont causé la formation d'une épaisse croûte de battance. Dans de tels cas, afin de favoriser la circulation verticale, c'est-à-dire améliorer l'infiltration d'eau et les échanges gazeux, il est judicieux de passer avec un outil tel que la houe rotative ou la sarcluse. Ceci évitera un blocage de la croissance du colza.

Graminicides : Il vaut mieux attendre le stade 3 feuilles des repousses de céréales avant d'appliquer un herbicide anti-graminée ; c'est à ce moment-là que le plus grand nombre de repousses seront détruites par l'herbicide. Attention à traiter avant l'effet parapluie du colza.

En cas de présence de graminées résistantes aux herbicides du groupe 1 (DIM's ou FOP's) telles que vulpin ou ray-grass, il vaudra mieux attendre le retour du froid, vers fin octobre, et appliquer un herbicide racinaire à base de propyzamide (Kerb Flo, Granat, Nizo ou Proper Flo) afin d'obtenir une bonne efficacité de l'intervention (*FT Agridea 1.3.3*).

Ravageurs : Le contrôle des limaces doit continuer dans les parcelles les moins développées ; au-delà du stade 4 feuilles, le colza n'est plus sensible aux dégâts foliaires provoqués par ces mollusques.

Le suivi des grosses altises adultes (altise d'hiver) est actuellement de mise ; le colza y est sensible jusqu'au stade 2 feuilles. Dans notre réseau d'observation, le vol est encore très modeste et les maigres dégâts dus à ce ravageur sont bien en-dessous du seuil d'intervention. Afin de bien connaître la situation dans votre culture, il est essentiel de vérifier régulièrement votre cuvette jaune et de compter le pourcentage de plantes attaquées dans un échantillon représentatif de l'ensemble de la parcelle. En cas de besoin, vous pouvez faire une demande d'autorisation de traitement insecticide sur Acorda. En automne, aucun insecticide ne peut être appliqué sur colza sans autorisation préalable (*FT Agridea 6.6.9*).

D'ici environ deux semaines, il faudra contrôler la présence éventuelle de larves d'altises. Pour cela, il

suffit d'ouvrir les pétioles et compter les larves visibles sur un nombre suffisant de plantes réparties dans toute la parcelle. En cas de dépassement du seuil d'intervention (*FT Agridea 1.5.7*), une autorisation de traitement pourra être demandée.

Maïs

Stade : En plaine, les récoltes pour ensilage sont en cours.

Récolte : La maturité du maïs dépend de la date de semis, de la gamme de précocité choisie et de l'exposition de la parcelle. Bien que les épis paraissent mûrs il est possible que le taux de matière sèche soit encore trop bas pour récolter en ensilage. Pour rappel, le taux de matière sèche idéal pour l'ensilage des plantes entières se situe entre 32 et 36%. La *FT 5.7.1-2* vous aide à estimer la matière sèche de votre maïs.

Prairies et pâturages

Semis : En plaine, c'est le dernier moment pour semer les mélanges prairiaux de courte ou moyenne durée (100, 200 ou 300) mais il est possible que la coupe de nettoyage ne puisse pas être réalisée avant l'hiver. Il est trop tard pour semer des mélanges longue durée à cause de leur levée plus lente.

Plantes indésirables : Pour obtenir une bonne efficacité, il est recommandé de lutter chimiquement contre le rumex en automne, en conditions poussantes.

Céréales d'automne

Désherbage d'automne : Dans l'optique d'une telle intervention, il est essentiel de garantir une préparation du sol sans mottes, un semis à profondeur régulière et un bon recouvrement des semences afin d'obtenir une efficacité suffisante des herbicides à action racinaire tout en évitant d'impacter la levée de la céréale. Lors du traitement, le sol doit être suffisamment humide pour assurer le transfert de l'herbicide dans les premiers centimètres de sol.

L'application de l'herbicide doit se faire en post-levée précoce, hors du risque de gel. Sur sol sableux, il est recommandé de diminuer la dose d'herbicide et de renoncer à l'utilisation de pendiméthaline. Le tableau en page suivante vous indique les matières actives à utiliser et leur fonctionnement :

Herbicide	Mode d'action	Groupe HRAC	Application	Spectre d'efficacité	Voie d'absorption
Flufénacet (délai d'utilisation au 1.01.2027)	Inhibition de la synthèse des acides gras à chaîne très longue (alpha-oxyacétamide)	15	En mélange	Agrostide, pâturin, ray-grass, vulpin jusqu'au stade 2 f. Dicotylédones	OS
Diflufénican = DFF	Inhibition de la phytoène désaturase (phényl éther)	12	Seul ou en mélange	Dicotylédones Réduite contre pâturin et ray-grass	OS, AG, F sur dicots
Métribuzine (délai d'utilisation au 1.01.2027)	Inhibition de la photosynthèse à PSII (triazinone)	5	Seul ou en mélange	Agrostide, pâturin Dicotylédones	R>F
Chlortoluron	Inhibition de la photosynthèse à PSII (urée)	5	Seul ou en mélange	Agrostide, pâturin, ray-grass, vulpine Dicotylédones	R>>F, R graminées F dicots
Prosulfocarbe	Inhibition de la synthèse des acides gras à chaîne très longue (thiocarbamate)	15	Seul ou en mélange	Agrostide, pâturin, ray-grass Dicotylédones	OS, AG
Pendiméthaline	Inhibition de l'assemblage des microtubules (dinitroaniline)	3	Seul ou en mélange	Dicotylédones Agrostide, réduite contre vulpin et pâturin	OS, AG

AG = antigerminatif

OS = absorption par les organes souterrains

R = racinaire, F = foliaire

R>F = absorption principalement par les racines, mais aussi par les feuilles

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE